

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite en sécurité des gerbeurs à conducteur accompagnant

Possibilité d'épreuves CACES® R.485 — Catégories 1 et 2

Référence : CES.CACESR485

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Conduite en sécurité des gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant — Recommandation R.485, avec possibilité de présentation aux épreuves CACES® R.485 (catégories 1 et 2).

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail et à l'arrêté du 2 décembre 1998, la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate, complétée par une autorisation de conduite délivrée par l'employeur pour les équipements concernés.

La formation s'appuie sur la recommandation R.485 de la CNAM, relative à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant, qui définit deux catégories selon la hauteur de levée :

- Catégorie 1 : gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée est supérieure à 1,20 m et inférieure ou égale à 2,50 m ;
- Catégorie 2 : gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée est supérieure à 2,50 m.

Deux parcours sont proposés :

- Conduite en sécurité (autorisation de conduite) : formation permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite interne ;
- CACES® R.485 : la même formation, complétée par le passage des épreuves théoriques et pratiques auprès d'un organisme testeur certifié, pour l'obtention d'une certification reconnue nationalement.

3. PUBLIC VISÉ

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à utiliser un gerbeur automoteur à conducteur accompagnant dans le cadre de son activité (logistique, magasinage, préparation de commandes, ateliers, réserves).

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Maîtriser le français (oral et écrit) : consignes de sécurité, notices des constructeurs, pictogrammes.
- Être reconnu apte médicalement à la conduite des équipements concernés (visite médicale du travail).
- Aucun diplôme ni niveau d'expérience requis.
- Se présenter muni de ses EPI personnels : chaussures de sécurité, gants de manutention, gilet haute visibilité, tenue de travail adaptée.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les rôles et responsabilités des acteurs de la prévention (employeur, conducteur, personnel de maintenance) ;
- Distinguer les catégories de gerbeurs R.485 et leurs caractéristiques ;
- Analyser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs (renversement, chute de charge, heurt, écrasement des pieds, circulation) ;
- Appliquer les règles de stabilité (centre de gravité, plaque de charge) et de circulation en sécurité ;
- Réaliser les vérifications de prise de poste et les opérations de maintenance de premier niveau ;
- Conduire le gerbeur en sécurité et réaliser les opérations de levage, gerbage et dégerbage ;
- Réaliser les opérations de fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.

6. DURÉE

Parcours CACES® R.485 (formation + tests)

- Formation initiale (1 ou 2 catégories) : 21 h.
- Recyclage (1 ou 2 catégories) : 14 h.

Parcours conduite en sécurité (autorisation de conduite)

- 14 h, durée adaptable selon l'expérience des conducteurs et les équipements concernés.

Durées conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Délai d'accès : de 15 jours à 1 mois selon le calendrier des sessions en vigueur.
- Inscription sous réserve de disponibilités et du respect des prérequis (âge, aptitude médicale).
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise selon conditions (aire d'évolution et matériel conformes).
- Pour les sessions de recyclage : mise à disposition de l'attestation de formation initiale ou du titre d'habilitation en cours de validité.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports théoriques interactifs, études de cas, échanges sur les pratiques professionnelles.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices de conduite et de manutention sur plateau technique équipé de gerbeurs des catégories concernées.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire (recommandation R.485), livret stagiaire, quiz, EPI.

- Pédagogie active et individualisée selon le positionnement et le profil du stagiaire.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation (quiz, exercices pratiques).
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique (mise en situation de conduite et de manutention).
- Attestation de fin de formation et avis permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

En cas de test CACES®

En cas de test CACES® : délivrance du carton CACES® R.485 par un organisme testeur certifié (CF LAGIER N°STC/089-o - GLOBAL CERTIFICATION).

Le test CACES®, élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire de la recommandation R.485, est réalisé selon les fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique de la catégorie concernée. Pour obtenir le CACES®, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques :

- épreuve théorique : note moyenne minimale de 70/100 et note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ;
- épreuve pratique : note moyenne minimale de 70/100, note au moins égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et note supérieure à zéro pour chaque point du barème.

10. TARIFS

CACES® R.485 (tarifs HT par personne)

- 1 catégorie : 405 € (initial) — 290 € (recyclage).
- 2 catégories : 560 € (initial) — 395 € (recyclage).

Conduite en sécurité / autorisation de conduite (gerbeur R.485)

- 14 h : 448 € HT par personne — 840 € HT par jour en groupe (1 680 € les 2 jours).

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026. Ils ne comprennent pas les éventuels coûts de matériel pédagogique spécifique, consommables, locations de matériel, plateformes techniques ni les examens réalisés par des organismes certificateurs externes. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, présentation du formateur, des stagiaires et du déroulé de la formation.
- Règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Bloc 1 — Connaissances générales et réglementation

- Cadre légal : Code du travail (art. R.4323-55 et R.4323-56), arrêté du 2 décembre 1998, recommandation R.485.
- Rôles et responsabilités : employeur, conducteur, personnel de maintenance.
- Documents obligatoires : autorisation de conduite, notice d'instructions, vérifications générales périodiques.

Bloc 2 — Technologie et stabilité des gerbeurs

- Catégories 1 et 2 de la recommandation R.485 et principales caractéristiques.
- Composants, organes de commande et dispositifs de sécurité.
- Stabilité : centre de gravité, polygone de sustentation, plaque de charge.

Bloc 3 — Risques et prévention

- Risques liés à l'utilisation : renversement, chute de charge, heurt, écrasement, coactivité avec les piétons.
- Signalisation, pictogrammes et consignes de circulation interne.
- Port des EPI et prévention des accidents.

Bloc 4 — Pratique : prise de poste, conduite, manutention

- Prise de poste : contrôles visuels, documents, vérification de l'état de charge de la batterie.
- Vérification de la charge : poids, centre de gravité, conditionnement.
- Circulation en sécurité : marche avant / arrière, virages, plans inclinés, intersections, zones piétonnes.
- Manutention : levage, gerbage, dégerbage, stockage et déstockage en palettier.
- Manœuvres en environnement encombré et en circulation mixte.

Bloc 5 — Fin de poste et maintenance

- Stationnement, mise en charge de la batterie, coupure des énergies.
- Opérations d'entretien quotidien et maintenance de premier niveau.
- Signalement des anomalies et compte rendu.

Bloc 6 — Évaluation et synthèse

- QCM de validation théorique et mise en situation pratique.
- Bilan individuel, évaluation de satisfaction et remise de l'attestation.
- En option CACES® : passage des épreuves théoriques et pratiques officielles avec l'organisme testeur certifié.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le choix entre CACES® et autorisation de conduite est déterminé avec le client : le CACES® est recommandé pour les interventions sur sites extérieurs, les réponses aux appels d'offres, le travail pour de grands groupes ou les conducteurs débutants ; l'autorisation de conduite convient à un usage interne au site, à des conducteurs expérimentés ou à une solution plus économique. Les transpalettes à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée est inférieure ou égale à 1,20 m ne relèvent pas du CACES® R.485 : leur utilisation requiert la formation prévue à l'article R.4323-55 du Code du travail, qui peut être assurée dans le cadre du parcours conduite en sécurité.

14.1 — Validation

Attestation de fin de formation. Avis permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite (art. R.4323-56 du Code du travail). En cas de réussite aux épreuves : CACES® R.485 (catégorie 1 ou 2), reconnaissance professionnelle nationale valable 5 ans (hors RNCP).

14.2 — Équivalence

Aucune : la recommandation R.485, entrée en vigueur le 1er janvier 2020, ne remplace aucun CACES® antérieur pour les gerbeurs à conducteur accompagnant.

14.3 — Passerelle

Passage de la catégorie 1 à la catégorie 2 avec complément de formation. Évolution possible vers les chariots à conducteur porté (recommandation R.489).

14.4 — Suite de parcours

CACES® R.489 (chariots de manutention à conducteur porté), gestes et postures, techniques d'élingage, formations logistiques complémentaires.